

GRAND PRIX DES VENETES

Arradon

5 & 6 Juillet 2014

Autorité organisatrice : SRVannes, Eric Blanckaert

Lieu : *Golfe du Morbihan,*

1. L'épreuve sera régie par :
 - les Règles de Course à la Voile RCV 2013-2016
 - les présentes instructions de course

Il appartient à chaque skipper de prendre ou de ne pas prendre le départ, compte tenu des prévisions météorologiques, de l'état de la mer et de la capacité de manœuvre de son équipage et du bateau. Le skipper doit être en possession d'une licence FFV annuelle, l'équipier d'une licence annuelle ou d'une licence temporaire. Les licences doivent être validées par un médecin ou accompagnées d'un certificat médical.

2. Identification :

Les bateaux ne portant pas de N° dans la GV ou portant des N° illisibles ou différents de ceux sous lesquels ils sont engagés, seront considérés comme DNS et ceci, sans avis préalable ni instruction (modification de R 63.1, A4.1 et A5 des RCV).

3. Avis aux concurrents :

*Briefing : Samedi 5 à 10h30 terrasse des Vénètes ; 18h à 19h 30 remise des prix et
Briefing : Dimanche 6 à 10h30 terrasse des Vénètes ; 18h remise des prix*

4. Admissibilité et Inscriptions

4.1 *La régata est ouverte à toutes les plates en V du Golfe*

4.2 **Admissibilité et Inscription**

Tout équipage qui désire participer au Grand Prix des Vénètes doit expédier son bulletin d'inscription à Eric Blanckaert par Email : blanckaert.eric@orange.fr

Les droits d'inscription sont de 30 euros par bateaux (2 personnes max)

5. Programme des courses :

Samedi 5 juillet

10 30h briefing des concurrents sur la terrasse des Vénètes

12h15 : Mise à disposition sur la zone de départ

Manche spectacle puis, 2 manches à suivre

Dimanche 6 juillet

10h30 briefing des concurrents sur la terrasse des Vénètes

12h15 : Mise à disposition sur la zone de départ

Manche spectacle + manches à suivre

6. Pavillons:

Triangle blanc marqué Series pour tous les bateaux

7. Parcours :

Les parcours sont décrits en annexe.

Quand le Comité de Course peut choisir entre plusieurs parcours, le parcours à effectuer est indiqué sur le tableau, situé à l'arrière du bateau comité, au plus tard au signal d'avertissement.

8. ligne de départ:

la zone de départ située dans le Nord-Est de la bouée latérale verte "Piren"

Elle est matérialisée par le mat arborant le pavillon orange sur le bateau comité à laisser à tribord et une bouée conique blanche à laisser à babord.

9. Ligne d'arrivée :

Elle est matérialisée par le mat arborant le pavillon bleu sur le bateau comité à laisser à tribord et une bouée conique blanche à laisser à babord.

10. Départ :

10.1. Procédure

	<u>Temps</u>	<u>Pavillon</u>	<u>Signification</u>	<u>Signal sonore</u>
	H – 5 min	pavillon série	Avertissement	☞
	H – 4 min	Pavillon P ou I ou noir	Préparatoire	☞
Reg. 30-1	H – 1 min	affalé du P ou I ou noir	Minute	☞ (long)
	H 0	pavillon série affalé	Départ	☞

Rappel individuel, pavillon X  1 signal sonore ☞ (Reg. 29-2)

Rappel général, pavillon 1er substitut  2 signaux sonores ☞☞ (Reg29-3)

10.2. **En cas de rappel général**, la procédure sera reprise à H-5, une minute après l'affalé du 1^{er} substitut (un signal sonore).

10.3. **Bouée de dégagement** : L'envoi du pavillon D avant ou en même temps que le pavillon d'avertissement signifie qu'il existe une bouée de dégagement à contourner.

Pavillon D seul, la bouée est à laisser à bâbord, pavillon D sur pavillon vert : la bouée est à laisser à tribord, l'absence de pavillon D signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

11. Réduction de parcours :

11.1 Quel que soit le parcours choisi, si le Comité de Course le juge opportun, il peut réduire le parcours à n'importe quelle marque à contourner.

11.2 L'arrivée de la course se fait alors entre la marque choisie et le bateau comité mouillé près de cette marque, cette ligne est à couper dans le sens de la régates.

11.3 Le bateau comité arbore alors le pavillon S (réduction). Deux signaux sonores sont émis à l'envoi du pavillon S.

12. Pénalités de remplacement

13.1 Un bateau qui reconnaît avoir enfreint une règle du chapitre 2 peut remédier à sa faute en effectuant une pénalité de rotation d'un tour complet, à l'écart des autres bateaux sans les gêner.

13.2 Un bateau qui touche une marque de parcours, peut se racheter, en faisant à l'écart des autres voiliers, une rotation d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage.

13.3 Pour les parcours côtiers, un bateau qui coupe la ligne de départ prématurément et qui ne se rachète pas, conformément à la règle 29.1 recevra pour la manche concernée une pénalité en place égale à 30% du nombre des inscrits.

13. Classement :

14.1 Le classement se fera suivant le système points à minima ISAF

14.2 Pour les autres bateaux (DNS, OCS, DSQ, DNF...), le nombre de points correspondra à la place finale égale au nombre d'inscrit + 1.

Le vainqueur est le bateau qui totalisera le moins de points.

Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à un bateau comité, soit à la voix, soit par VHF (canal 08)